Attijari Titrisation

Fonds de Titrisation

FT UTILITIES

RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITE
Du 15/05/2023 au 15/08/2023

FT UTILITIES

Rapport trimestriel d'activité

Période d'arrêté : 15/05/2023 au 15/08/2023

Date d'arrêté : 15/08/2023

Attijari Titrisation

TABLE DES MATIÈRES

1 - Description du fonds

2 - Informations sur l'actif

3 - Informations sur le passif

4 - Contact

FT UTILITIES

Rapport trimestriel d'activité

Période d'arrêté : 15/05/2023 au 15/08/2023

Date d'arrêté : 15/08/2023

Attijari Titrisation

I DESCRIPTION DU FONDS

En date du 15/02/2023, le fonds de titrisation « FT UTILITIES » a acquis auprès de l'ONEE-Branche Electricité un portefeuille de 52 créances commerciales nées, ayant à cette date une valeur globale de 961 millions de dirhams, ainsi que des créances futures d'une valeur estimée de 1,85 milliards de dirhams, qui devaient naître entre le 15/02/2023 et le 15/06/2023. Ces créances cédées résultent de 31 contrats de vente d'énergie électrique signés entre l'ONEE-Branche Electricité et 13 de ses clients grands comptes.

L'opération porte sur une durée de 2 ans, et est caractérisée par une période de rechargement de 19 mois, durant laquelle l'ensemble des flux collectés sur les créances cédées sont affectés à l'acquisition de nouvelles créances futures, permettant ainsi au fonds d'être en permanence propriétaire du nombre de créances futures nécessaire pour maintenir un ratio de surdimensionnement minimum de 125%, sachant que ce ratio rapporte la valeur de l'actif du fonds à son passif.

Le tableau ci-après détaille la situation du portefeuille de créances cédées à la date d'émission :

Date d'arrêté	15/02/2023
Nombre de créances nées	52
Nombre de contrats	31
Nombre de débiteurs	13
Valeur des créances nées	961 370 655,15
Nombre de mois de créances futures	4 mois
Valeur minimale des créances nées	52 541,47
Valeur maximale des créances nées	60 413 224,31
Valeur moyenne des créances nées	18 487 897,21
Durée moyenne des factures	47 jours
Durée moyenne pondérée des créances nées	55 jours
Délais minimal de paiement	22 jours
Délais maximal de paiement	58 jours
Ratio de surdimensionnement	1,35

L'acquisition des créances par le fonds a été financée par le produit de l'émission de trois catégories de titres d'un montant global de 2,1 milliards de dirhams, dont les caractéristiques sont présentées ci-après :

Types de Titres	Nombre de titres	Nominal total (MAD)	Taux d'intérêt	Prime de risque	Maturité
Obligations A1	1 650	165 000 000	4,68% (*)	0,90%	2 ans
Obligations A2	18 350	1 835 000 000	Taux révisable (**)	0,80%	2 ans
Parts	1 000	100 000 000	NA	NA	NA
Total	**21 000**	**2 100 000 000**			

(*) Le taux des obligations A1 à taux fixe est obtenu en référence au taux 2 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor, telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 08/02/2023, augmenté de la prime de risque.

(**) Le taux des obligations A2 est révisable trimestriellement, obtenu en référence au taux 13 semaines déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor, telle que publiée par Bank Al Maghrib, augmenté de la prime de risque. Le taux du premier trimestre a été déterminé à partir de la courbe publiée par Bank Al Maghrib en date du 08/02/2023 et était égal à 3,84%.

Les titres émis ne commenceront à s'amortir qu'à partir de la première date de paiement suivant la fin de la période de rechargement, soit le 15/10/2024. Ces titres s'amortiront alors sur une période de 5 mois, au fur et à mesure du règlement des créances cédées qui composeront l'actif du fonds après la fin de la période de rechargement, conformément à l'ordre de priorité des paiements détaillé dans le document d'information du fonds.

FT UTILITIES

Rapport trimestriel d'activité

Période d'arrêté : 15/05/2023 au 15/08/2023

Date d'arrêté : 15/08/2023

Attijari Titrisation

II INFORMATIONS SUR L'ACTIF DU FONDS

1 - Situation globale du stock de créances

Le tableau ci-après détaille la situation du portefeuille de créances aux deux dernières dates d'arrêté :

Date d'arrêté	15/02/2023	15/05/2023	15/08/2023
Nombre de contrats	31	31	31
Nombre de débiteurs	13	13	13
Nombre de créances nées	52	50	51
Valeur des créances nées	961 370 655,15	897 439 802,31	977 657 642,44
Nombre de mois de créances futures	4 mois	4 mois	5 mois
Valeur estimée des créances futures	1 850 769 935,87	1 796 616 482,76	1 960 972 826,36
Valeur minimale des créances nées	52 541,47	49 754,93	46 171,92
Valeur maximale des créances nées	60 413 224,31	59 989 442,84	63 954 019,73
Valeur moyenne des créances nées	18 487 897,21	17 948 796,05	19 169 757,69
Durée moyenne des factures	47 jours	47 jours	47 jours
Durée moyenne pondérée des créances nées	55 jours	55 jours	55 jours
Délais minimal de paiement	22 jours	22 jours	22 jours
Délais maximal de paiement	58 jours	58 jours	58 jours
Ratio de surdimensionnement	1,35	1,29	1,26

Le tableau ci-après détaille les opération de rechargement (les encours sont en MAD) :

Date de rechargement	15/06/2023	15/07/2023	15/08/2023
Montants collectés	463 421 784,44	444 014 322,94	463 838 013,23
Valeur des créances nées	903 620 088,70	918 272 540,89	977 657 642,44
Valeur des créances futures rechargées	468 414 710,26	451 664 503,17	494 082 057,74
Montant du rechargement net	463 421 784,44	444 014 322,94	443 147 964,18
Nombre de créances acquises	32	31	30
Valeur moyenne	14 637 959,70	14 569 822,68	17 249 545,21
Encours global après rechargement	2 730 506 975,96	2 740 443 942,55	2 938 630 468,80

2 - Situation des créances en défaut à la date d'arrêté

Nombre de créances nées	51,00
Nombre de créances passées en défaut sur la période arrêtée	-
Nombre de créances remplacées	-
Nombre de créances passées en défaut depuis la date d'émission	-
Nombre de créances remplacées depuis la date d'émission	-
Montant total des créances nées	977 657 642,44
Montant total des créances passées en défaut sur la période arrêtée	-
Montant total des créances remplacées sur la période arrêtée	-
Montant total des créances passées en défaut depuis la date d'émission	-
Montant total des créances remplacées depuis la date d'émission	-

3 - Historique de recouvrement

Historique des factures encaissés sur la période arrêtée

Mois	Montants collectés
Mai (*)	176 460 793,76
Juin	381 620 499,20
Juillet	510 840 812,63
Août (**)	302 352 015,02
Total	**1 371 274 120,61**

(*) A partit de la date de début de période

(**) Jusqu'à la date d'arrêté

4 - Trésorerie du fonds

Solde des comptes bancaires à la date d'arrêté

Solde du compte général (en MAD)	-

Situation des placements de trésorerie en OPCVM à la date d'arrêté

Compte	Code ISIN	Libellé	Quantité	Valeur unitaire	Valeur totale
Compte général		-	-	-	-

III INFORMATIONS SUR LE PASSIF DU FONDS

1 - Frais et commissions supportés par le fonds

Les frais et commissions trimestriels supportés par le fonds sont les suivants :

- la commission de recouvrement, payable à chaque date de remboursement, égale à 0,010% (hors taxes) par an du CRD des titres en début de période de calcul ;

- la commission du dépositaire, payable à chaque date de remboursement, égale à 0,020% (hors taxes) par an du CRD des titres en début de période de calcul ;

- la commission de la société de gestion, payable à chaque date de remboursement, égale à 0,080% (hors taxes) par an du CRD des titres en début de période de calcul ;

- la commission due à l'AMMC, payable les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre, égale à 0,030% (hors taxes) par an du CRD des Créances Nées non échues et du Montant des Créances Futures en début de chaque trimestre calendaire, dans a limite du CRD des titres émis ;

- les frais de Maroclear, conformément à la reglementation en vigueur.

Le tableau suivant détaille les frais et commissions supportés par le fonds sur la période arrêtée (les montants sont hors taxes en MAD) :

Début de période	15/02/2023	15/05/2023
Fin de période	15/05/2023	15/08/2023
CRD de base	2 100 000 000,00	2 100 000 000,00
Recouvrement	51 205,48	52 931,51
Dépositaire	102 410,96	105 863,01
Gestion	409 643,84	423 452,05
AMMC	155 342,46	158 794,52
Maroclear	2 700,00	2 700,00
Audit, conseil juridique	300 000,00	-
Total	**1 021 302,74**	**743 741,09**

2 - Opérations sur les titres émis par le fonds

Obligations A1		Par titre	Total
Nominal initial		100 000,00	165 000 000,00
15/05/2023	**Coupon**	-	-
	Amortissement	-	-
15/08/2023	**Coupon**	-	-
	Amortissement	-	-
Nominal restant dû		100 000,00	165 000 000,00
Total coupon payé sur la période arrêtée		**-**	**-**
Total capital amorti sur la période arrêtée		**-**	**-**

Obligations A2		Par titre	Total
Nominal initial		100 000,00	1 835 000 000,00
15/05/2023	**Coupon**	949,33	17 420 205,50
	Amortissement	-	-
15/08/2023	**Coupon**	981,33	18 007 405,50
	Amortissement	-	-
Nominal restant dû		100 000,00	1 835 000 000,00
Total coupon payé sur la période arrêtée		**1 930,66**	**35 427 611,00**
Total capital amorti sur la période arrêtée		**-**	**-**

Le taux d'intérêts applicable pour le calcul du coupon des obligations A2 sur la période du 15/08/2023 au 15/11/2023 est de 3,79%.

Ce taux est égal au taux 13 semaines de la courbe des taux des Bons de Trésor, telle que publiée par Bank Al Maghrib le 11/08/2023, augmenté de la prime de risque de 0,80%.

Parts résiduelles		Par titre	Total
Nominal initial		100 000,00	100 000 000,00
15/05/2023	**Coupon**	-	-
	Amortissement	-	-
15/08/2023	**Coupon**	-	-
	Amortissement	-	-
Nominal restant dû		100 000,00	100 000 000,00
Total coupon payé sur la période arrêtée		**-**	**-**
Total capital amorti sur la période arrêtée		**-**	**-**

3 - Mise en jeu des mécanismes de couverture

Ligne de liquidités

Afin de permettre au Fonds de financer ses besoins de liquidité conformément à l'Ordre de Priorité des Paiements pendant la Période d'Amortissement Normal, la Banque de Liquidité a consenti au Fonds la Ligne de Liquidité d'un montant de 100.000.000,00 MAD à la Date de Cession. Cette ouverture de crédit a été consentie pour une durée initiale d'une année à compter de la Date d'Emission, renouvelable selon les modalités prévues aux termes de la Convention de Ligne de Liquidité.

Le Fonds n'ayant fait l'objet d'aucune insuffisance en flux sur la période arrêtée, aucun appel à la ligne de liquidités n'a été effectué sur la période arrêtée.

IV CONTACT

Mohamed Yassine ZNATNI
Responsable Gestion et Structuration
m.znatni@attijariwafa.com
Tel : 05 22 49 39 94

ATTIJARI TITRISATION
163, avenue Hassan II – Casablanca
Tel : 05 22 49 39 90